

1- La prise de rendez-vous

Vous avez répondu « oui définitif » à la proposition d'admission qui vous a été faite dans notre établissement. Vous allez recevoir un mail automatique via APB vous attribuant un créneau de rendez-vous. Merci de bien vouloir vous connecter à l'application APB afin de confirmer votre venue en validant ce rendez-vous.

2 L'inscription administrative

Connectez-vous, **dès le 5 juillet 2017**, au site internet www.univ-brest.fr pour procéder à la saisie de votre inscription.

(Connexion possible du 05 au 12 juillet, et du 24 au 30 août 2017)

Vous avez la possibilité de payer les droits universitaires par internet. Vous pouvez également effectuer votre paiement à la suite de votre rendez-vous (paiement par chèque ou carte bancaire).

Attention seules les personnes intégrant le DUT Techniques de commercialisation par apprentissage ne pourront s'inscrire sur le site internet de l'université et recevront par courrier un dossier « papier » qui devra être présenté le jour du rendez-vous, dûment complété.

PIECES JUSTIFICATIVES POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

L'ensemble de ces pièces est à mettre en ligne lors de votre saisie du dossier d'inscription

- le récapitulatif internet en détail **dûment signé**
- relevé de notes du baccalauréat
- une attestation de responsabilité civile couvrant **les activités scolaires et extrascolaires** pour l'année universitaire 2017/2018 (du 01/09/2017 au 31/08/2018)
- une copie de votre carte d'identité à la sécurité

Si vous ne pouvez vous présenter vous-même à l'inscription, vous pouvez donner procuration (sur papier libre) à une autre personne qui présentera également une copie de votre carte d'identité.

Pour plus d'information, notamment sur le régime de sécurité sociale étudiante, connectez-vous au site internet de l'IUT de Quimper (<http://serv-iut.univ-brest.fr>).